



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 mars 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/03/2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	E	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	E	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	E	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	E	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	E	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	E	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	E	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	E	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	E	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	E	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	E	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	É	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	P
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS					
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Julien BEDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Hervé GAYRARD, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye,

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Mireille CONTE JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand CUBZAGUAIS,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LEGAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Pascal RIVEAU, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de
Coutras,
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde,
lors du Comité syndical du 11 mars 2025, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e)
suppléant(e).

DELIBERATION N°2025-06

Objet : Compte de gestion : budget principal

Rapporteur : Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	12
Nombre de votants	44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5721-4 et L 1612-12.

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur Principal, pour l'année 2024.

Considérant qu'il y a concordance du Compte de Gestion, dont les vues d'ensemble sont jointes en annexe, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du Smicval.

Aussi, il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir décider que le Compte de Gestion dressé pour 2024, n'appelle ni observations, ni réserves.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	43
Contre	1
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

D'approuver le Compte de Gestion dressé pour 2024 dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

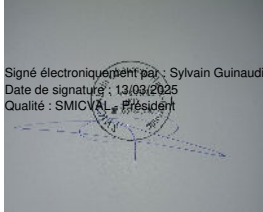
Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 mars 2025

Publié le : 19.03.2025

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 033-253306617-20250311-2025_06-DE

Annexe n°2 :

Vue d'ensemble du compte de gestion

Résultats budgétaires de l'exercice

81200 - SYNDMC DECHETS SMICVAL

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 946 422,37	50 986 928,87	81 933 351,24
Titres de recette émis (b)	19 155 266,18	52 383 372,11	71 538 638,29
Réductions de titres (c)		4 114 200,07	4 114 200,07
Recettes nettes (d = b - c)	19 155 266,18	48 269 172,04	67 424 438,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 946 422,37	50 986 928,87	81 933 351,24
Mandats émis (f)	21 926 890,71	50 791 247,06	72 718 137,77
Annulations de mandats (g)	785 629,61	5 666 348,37	6 451 977,98
Dépenses nettes (h = f - g)	21 141 261,10	45 124 898,69	66 266 159,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		3 144 273,35	1 158 278,43
(h - d) Déficit	1 985 994,92		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des personnalisés

81200 - SYNDMC DECHETS SMICVAL

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 605 353,72		-1 985 994,92		-3 591 348,64
Fonctionnement	5 332 125,08	1 935 504,37	3 144 273,35		6 540 894,06
TOTAL I	3 726 771,36	1 935 504,37	1 158 278,43		2 949 545,42
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 726 771,36	1 935 504,37	1 158 278,43		2 949 545,42